



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV) JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

Section santé animale

Section Santé Animale– Ordre du Jour

1. Actualité sanitaire DNC bovine

Dermatose Nodulaire Contagieuse
DRAAF/SRAL et GDS Centre

2. Campagne de vaccination pour les maladies vectorielles : DNC

Présentation URGTV, Dr Vet Bertrand GUILLET

3. Point filières bovines et petits-ruminants: IBR, BVD, FCO et MHE

Présentation GDS Centre, Directrice,
Anne-Elisabeth LUNEAU

4. Situation sanitaire influenza aviaire et peste porcine africaine

Présentation DRAAF/SRAL

5. Les assises du sanitaires: Quelles perspectives ?

Présentation DRAAF/SRAL

6. Question diverses

Actualité Dermatose nodulaire Contagieuse Filière Bovine



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Rappel

« La DNC est une maladie virale due à un virus de la famille des Poxviridae, genre Capripoxvirus. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine. La DNC affecte les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Le virus se transmet principalement par transmission mécanique par des arthropodes vecteurs mécaniques hématophages parmi lesquels les Stomoxes. Elle se manifeste par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Son impact est surtout économique en raison de la morbidité élevée et des restrictions commerciales qu'elle engendre » (source : OMSA, 2022).

La DNC doit être notifiée OMSA. Au niveau européen, la maladie est classée « ADE » à déclaration obligatoire et éradication immédiate (Règlement (EU) 2018/1882).



DNC Rappel

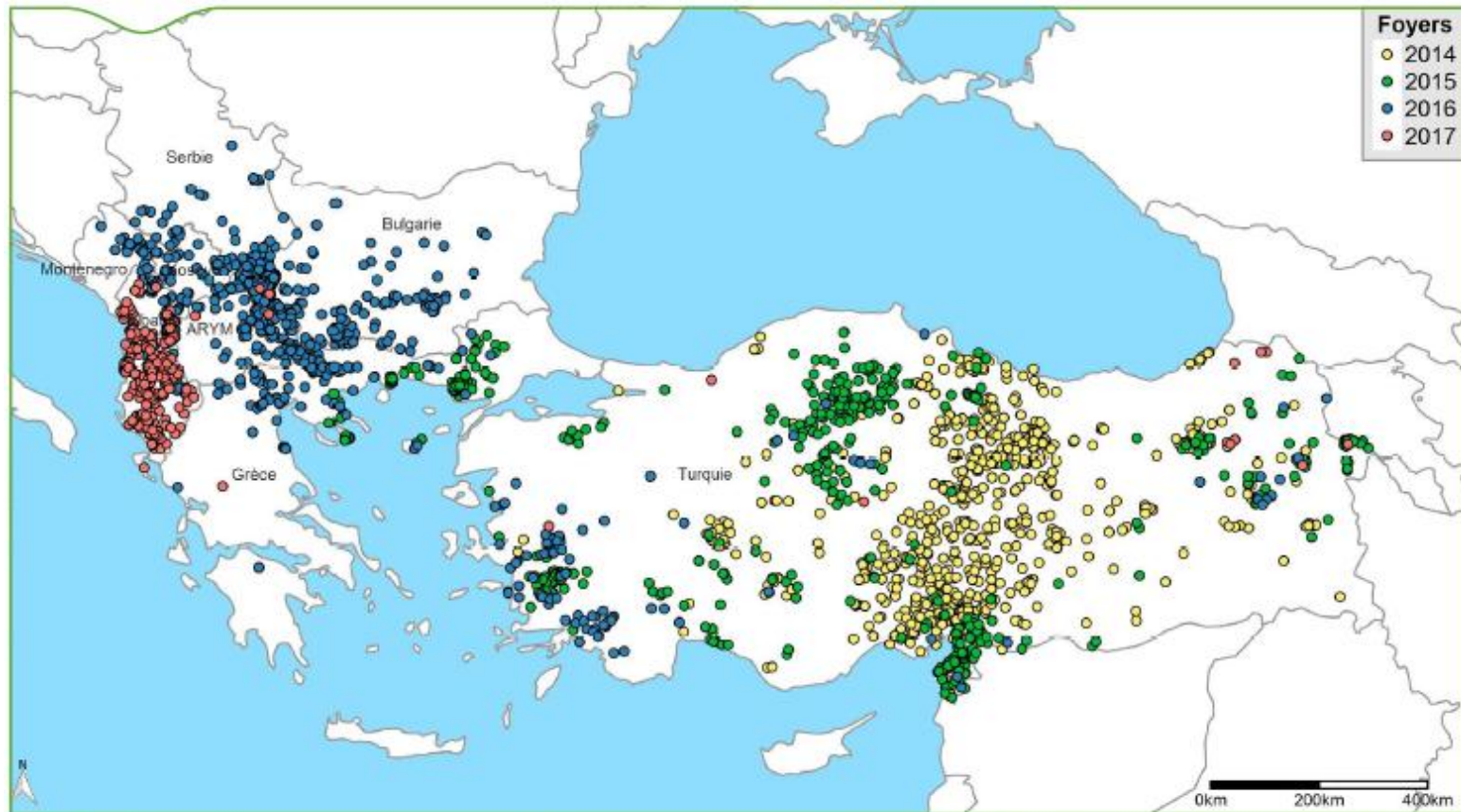


Figure 1. Diffusion spatiale de la dermatose nodulaire contagieuse bovine entre 2014 et 2017 (au 30 novembre) en Turquie et dans les Balkans (sources : ADNS (Animal Disease Notification System) de la Commission européenne et base de données Empres-i de la FAO)

Campagne vaccination pour les maladies vectorielles DNC

Présentation URTGV Centre

Point filière bovine et petits ruminants BVD, IBR, FCO et MHE

GDS Centre

Point de situation IAHP et PPA

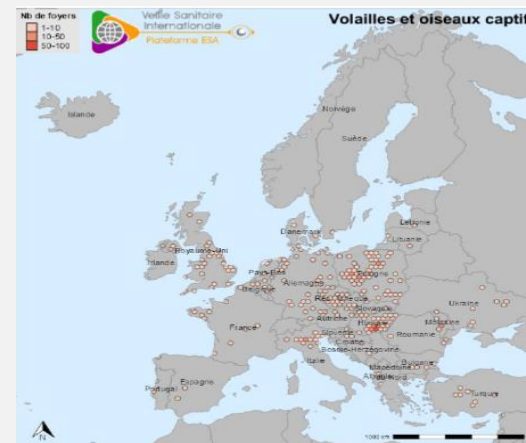


Influenza aviaire en Europe : des foyers plus nombreux surtout en Hongrie et Pologne (périodes 1/08 au 31/07)

Saison 2023/2024



Saison 2024/2025



- **782 cas en faune sauvage**
- **368 foyers** (volailles et captifs)
- **« Top 5 » (foyers volailles)** : Hongrie (84), Moldavie (58), Pologne (33), Allemagne (26), Bulgarie (24)
- **1149 cas en faune sauvage**
- **797 foyers** (volailles et captifs)
- **« Top 5 » (foyers volailles)** : Hongrie (293), Pologne (110), Royaume-Uni (58), Italie (56), France (15)

Les élevages de volaille fortement touchés par IAHP en Allemagne (septembre et octobre 2025)

- Très forte augmentation d'incidence en Allemagne.

-> 14 foyers détectés entre les 15 et 24/10/2025

-> tout le pays *(jusque dans le Baden-Württemberg, limitrophe Alsace)*

-> tout type de productions : gallus, dindes et palmipèdes.

- Plus d'un demi-million d'oiseaux selon un décompte des autorités du lundi 27 octobre.

- Près de Berlin, des dizaines de grues cendrées mortes ont été ramassées.

-> au 23 octobre, environ 1 000 cadavres de grues avaient déjà été collectés.



Situation et niveau de risque Influenza aviaire

Face aux cas influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en faune sauvage et dans les exploitations d'élevage, la France est en risque **élevé** depuis le **22 octobre 2025**

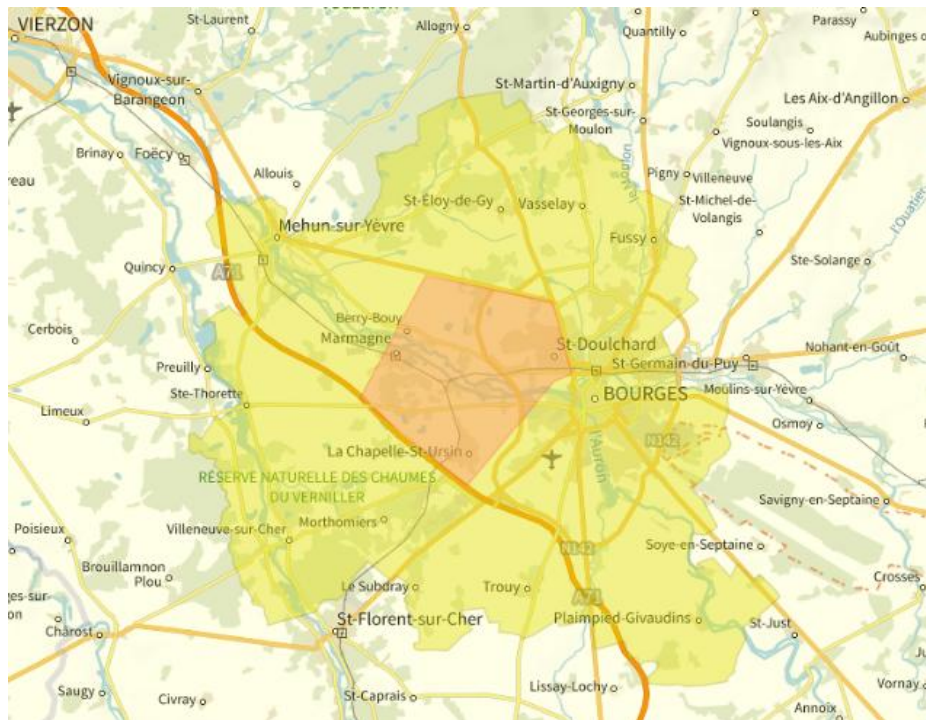
(AM du 17/10/25)

En élevages commerciaux, 9 foyers ont été confirmés au 30/10/2025 :

- **Pas-de-Calais (62)** : élevage de gibier, le **10/10**
- **Loire Atlantique (44)** : élevage de dindes, le **15/10**
- **Lot-et-Garonne (47)** : élevage de canards vaccinés, le **17/10**.
- **Vendée (85)** : élevage de canards vaccinés, le **19/10**.
- **Cher (18)** : élevage multi-espèces avec palmipèdes, le **24/10**.
- **Haute-Marne (52)** : élevage de poules pondeuses, le **26/10**.
- **Allier (03)**: élevage canards vaccinés et dindes, le **29/10**.
- **Côte-d'Or (21)**: élevage multi-espèces avec palmipèdes, le **29/10**.
- **Marne (51)**: élevage de dindes, le **30/10**

Également, **4 foyers dans des basses-cours non commerciales** ont été confirmés (44, 76, 17 et 85)
1 basse-cour dépeuplée à Vineuil le 05/11 en Loir-et-Cher (41)

Foyer IAHP dans un élevage à Marmagne (18)



Source: PIGMA IAHP

"C'est un choc, il n'y a plus rien" : les 800 volailles de cet éleveur abattues à cause de la grippe aviaire



Fabrice Caillat a perdu toutes ses volailles dans une opération d'abattage, après la détection de cas de grippe aviaire dans son élevage. © Adrien Gaulon / France Télévisions

Source: France 3 Centre-Val de Loire

Quelles mesures s'imposent en période de risque « élevé » ? (AM 25/09/23)

- Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos) ;
- Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- Équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;
- Interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs;
- Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10/04;
- Restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

Tout détenteur de volailles a des obligations en termes d'application des mesures de biosécurité pour la prévention de l'influenza aviaire. Tous sont concernés, qu'ils soient professionnels ou non.

Faune sauvage : recrudescence des mortalité de grues cendrées

Entre le 5/08/25 et 27/10/25, en France, une centaine d'événements signalés.

- départements les plus touchés :

56, 65, 10, 17 et 51

- principales espèces touchées :

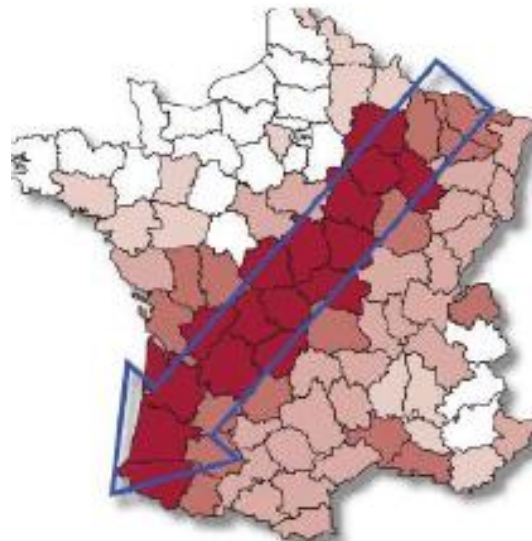
grues cendrées et cygnes tuberculés

(+ qq goélands et oies cendrées).

Les mortalités se répartissent le long de l'axe Nord-Est /Sud-Ouest.

En région, nombreux cas dans le 18 et 36 (Brenne)
Un cas également à Gien (45) et Chitenay (41)

Les départements voisins de la Nièvre et de l'Allier sont également touchés.



Couloir de migration des
Grues Cendrées

Source : DREAL Grand Est

Arrêtés ZI FS (Zone infectée Faune Sauvage)

Objectif: Application de mesures supplémentaires de prévention du risque IAHP

- Zonage défini selon une analyse de risque par la direction départementale;
- Transport et surveillance des oiseaux sauvage et des cadavres d'oiseaux;
- Recensement des lieux de détention;
- Biosécurité renforcée en élevages;
- Autocontrôles en élevages;
- Mesures concernant les activités cynégétique;
- Mesures concernant les activités de plein air;
- Levée de zone au bout de 21 jours après la découverte du dernier oiseau positif;

En région Centre Val de Loire, les départements ayant eu des cas positifs faune sauvage IAHP ont mis en place ces arrêtés: Cher, Indre, Loir-et-Cher et Loiret.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION 2024-2025

Suivi vaccination des canards en région

source Calypso 30/09/25

Entre le 1/10/23 et le 30/09/24
492 730 canards vaccinés
24 ateliers

Entre le 1/10/24 et le 30/09/25
295 770 canards vaccinés
27 ateliers

Région	Barbarie	Mulard	Pekin	Total
☒ Centre-Val de Loire	107 995	382 195	2 540	492 730
Cher		104 412	2 540	106 952
Eure-et-Loir	15 310			15 310
Indre		144 392		144 392
Indre-et-Loire	92 685	127 342		220 027
Loir-et-Cher		6 049		6 049
Total	107 995	382 195	2 540	492 730
Région	Barbarie	Mulard	Pekin	Total
☒ Centre-Val de Loire	88 251	202 445	5 074	295 770
Cher		54 838		54 838
Eure-et-Loir	3 200			3 200
Indre		80 940	5 074	86 014
Indre-et-Loire	85 051	61 781		146 832
Loir-et-Cher		4 886		4 886
Total	88 251	202 445	5 074	295 770

Nombre de canards vaccinés

Depuis le 1er octobre 2024

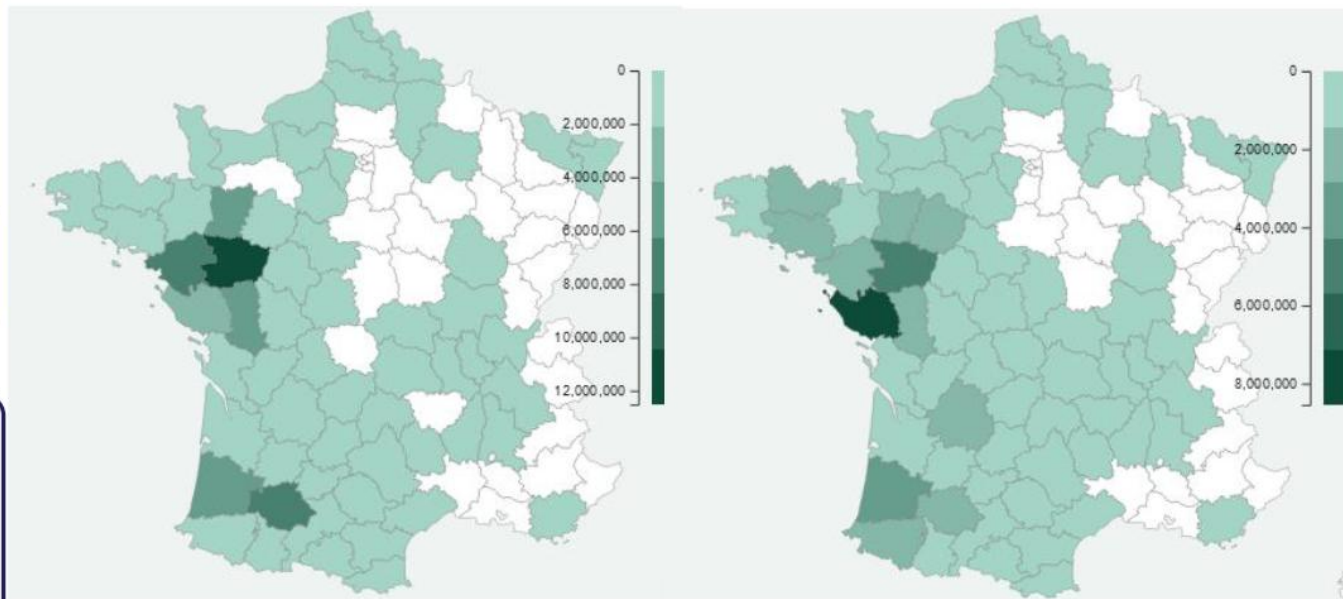
51
millions

Nombre de canards
1^{ère} injection



47
millions

Nombre de canards
2^{ème} injection



Distribution géographique du nombre de canards
ayant reçu une **première** injection de vaccin

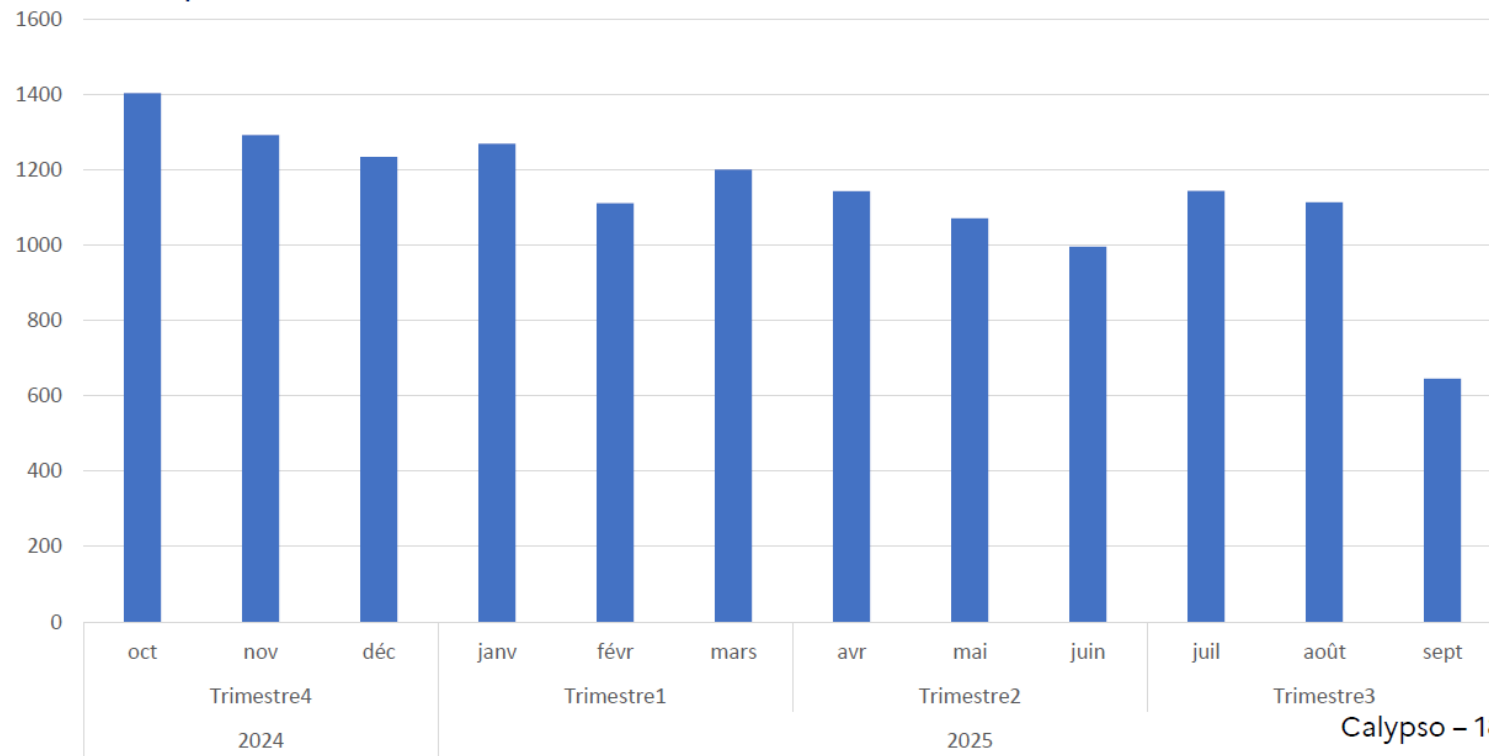
Distribution géographique du nombre de canards
ayant reçu une **seconde** injection de vaccin

Calypso – 25/09/2025

Surveillance post-vaccination active

Nombre d'interventions de surveillance active par mois

Depuis octobre 2024



Calypso – 18/09/2025

Stock de vaccins mis à disposition par l'Etat

Situation à la date du 15/09/2025

Doses de vaccin	Volvac BEST AI+NC	Ceva Respons H5	Total
Nombre de doses commandées pour la campagne 2024-2025	87 082 000	55 178 000	142 260 000
Stock disponible chez Serviphar au 15/09	18 909 000	0	18 909 000
Total restant à consommer	18 909 000	0	18 909 000

Répartition des postes de dépense pour la campagne de vaccination 2025-2026

Montant total: 100M (estimation) Répartition 40% Etat / 60% Filière	Répartition	
	Etat	Filière
Vaccination		
Commande doses de vaccin		X
Stockage et acheminement vaccin		X
Administration vaccin		X
Supervision de la vaccination	X	
Surveillance post-vaccination		
Surveillance active – visite vétérinaire	X	
Surveillance active - analyses	X	
Surveillance passive – analyses		X

Campagne de vaccination des canards 2025 - 2026

Instruction technique

Principales nouveautés :

- Mise en place d'indicateurs pour assurer le suivi de la supervision de la vaccination et de la surveillance
- Mise à jour des protocoles de vaccination suite à l'évolution des ATU vaccins
- Modalités de commande et de traçabilité des vaccins sur le marché privé
- Mise à disposition du stock Etat de vaccin Volvac BEST AI+ND jusqu'à épuisement du stock
 - Modification de l'AM financier
 - Procédure de gestion du stock Etat en vaccin Volvac BEST AI+ND

Mission UE IAHP : « audit santé animale »

3-18 juin 2025

L'audit a permis de constater que la France a considérablement amélioré sa préparation et sa réponse à l'IAHP. L'introduction de la vaccination préventive des canards, une première dans l'UE, a été bien structurée, largement mise en œuvre et efficacement contrôlée, contribuant ainsi à une forte réduction des foyers.

La détection précoce et la réponse aux foyers sont rapides et efficaces, grâce à des capacités de laboratoire fiables.

La surveillance des oiseaux sauvages est étendue et bien ciblée.

Recommandation CT-2025-0071-1

Mettre en œuvre des contrôles pour vérifier le respect des mesures de **biosécurité** applicables dans tous les établissements avicoles de manière régulière, sur la base des risques et à une fréquence appropriée, en tenant compte des critères énoncés à l'article 9, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/625

Article 9.1 du règlement (UE) 2017/625.

Recommandation CT-2025-0071-2

S'assurer qu'une **surveillance passive renforcée** est mise en place dans les établissements vaccinés et que celle-ci est vérifiée.

Article 10 et point 2.1 de la partie 5 de l'annexe XIII du règlement 2023/361 et article 5.1 du règlement 2017/625.

Recommandation CT-2025-0071-3

Veiller à ce que les activités officielles ne soient exercées que par l'autorité compétente ou par des organismes ou des personnes physiques auxquels ces tâches ont été formellement **déléguées** par écrit, et que l'autorité compétente vérifie ou inspecte ces organismes ou ces personnes.

Articles 28, 30 à 33 du règlement (UE) 2017/625.

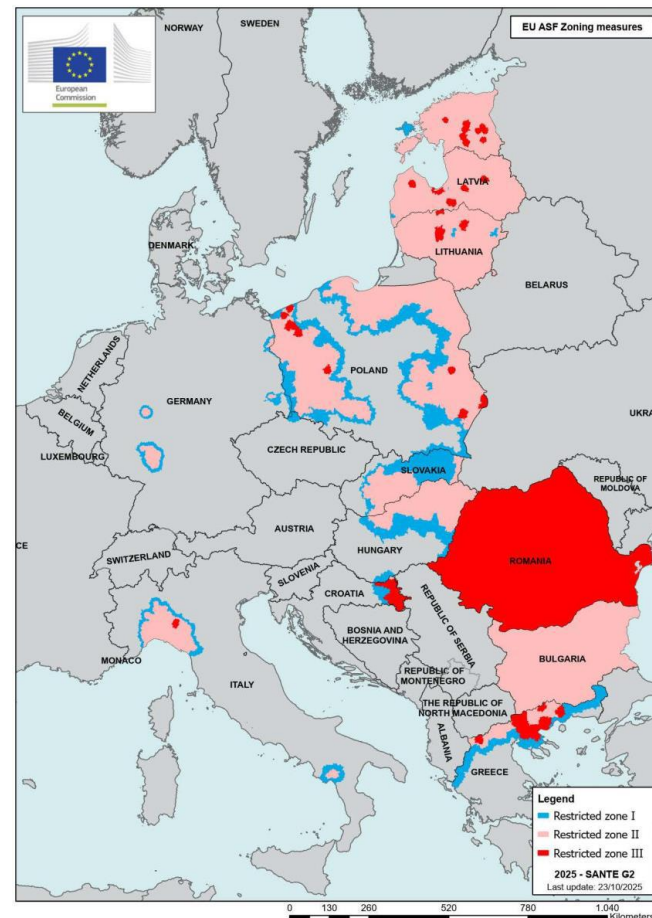
Situation du 4 novembre 2025

Peste porcine Africaine



Situation PPA en Europe

- France : indemne au 2/11/25
- Allemagne : 17 déclarations / semaine du 27/10.
Cas le + proche bord Rhin à Lampertheim (70 km) ;
- Bosnie-Croatie-Serbie: augmentation incidence
- Bulgarie : après été calme, 126 cas déclarés en 15j ;
- Italie : 4 cas détectés semaine du 27/10.
Cas le + proche à Savone (60 km) ;
- Pologne : Cas sauvages répartis dans tout le pays ;
- Roumanie : incidence élevée dans le compartiment domestique 48 foyers élevage en 1 mois.



Bilan des analyses sur cadavres de sanglier par département et par saison de chasse



Saison 2023-2024



Saison 2024-2025



Saison 2025-2026

Nombre d'événement

[1;2] [3;10] [11;20]

En région CVL:
2023-2024
12 analyses

2024-2025
4 analyses

2025-2026
(en cours)
3 analyses

Source Flash
info SAGIR au
21/10/25

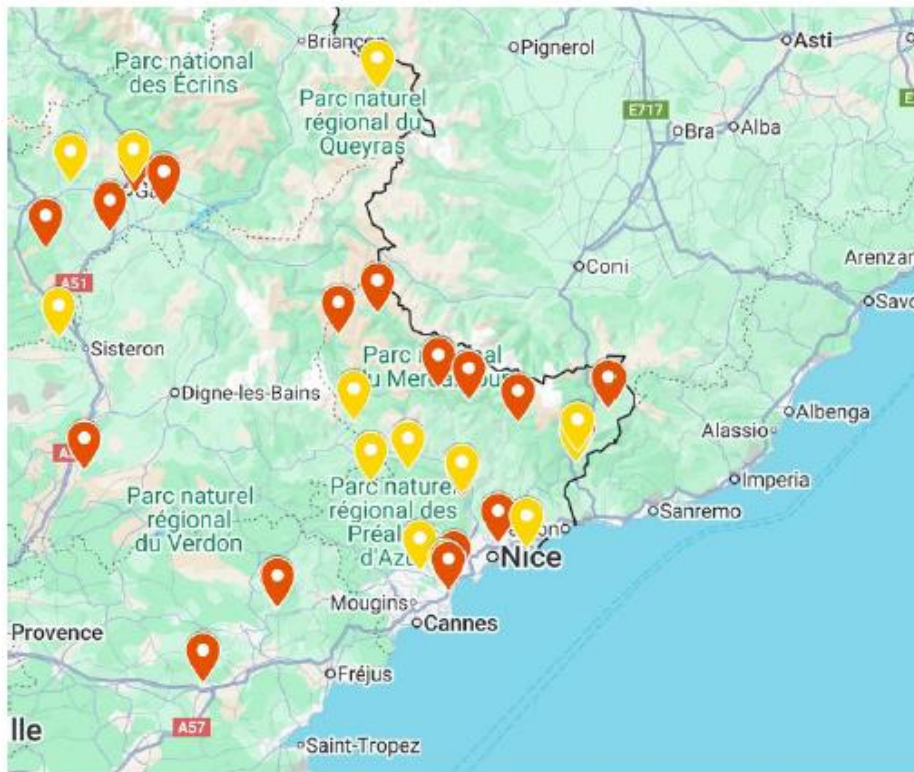
Illustrations réalisées avec le soutien de la Plateforme ESA



sagir@ofb.gouv.fr



Localisation des collectes de cadavres de sangliers depuis janvier à la frontière avec l'Italie depuis le 01/01/2024 (un point = 1 fiche SAGIR -peut concerner plusieurs cadavres)
en jaune = 2025—en rouge = 2024



Réseau SAGIR - Flash info PPA

FOCUS PACA

(Depts
04,05,06)

Peste Porcine Africaine : quelques actions

1) Communication

Communications ANSP par ARIPORC, GDS, FDC et OFB,
Courrier préfète du 16 avril 2025 vers 100 entreprises siège CVL, cible chauffeurs et transporteurs.
Au 18 juin 2025 mise à jour du kit de communication national du Ministère
<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-le-kit-de-communication>

2) Exercices et gestion de suspicions

Fin avril, entraînement régional coordonné des 6 dépts simulation la détection d'un cas de PPA FS.
Les GDS ont effectués des déploiement de rotolue routier qui ont été concluants. D'autres exercices sont prévus.

3) Réunion des partenaires

Le 24 septembre, la DDETSPP de Loir-et-Cher a réuni de l'ensemble des partenaires y compris laboratoire et éleveur pour préparer la coordination des actions sur un cas en faune sauvage.
Fin novembre la DDPP Indre et Loire a prévu d'organiser le même type de réunion.

4) Visites Audit Biosécurité

Vétérinaires et GDS Centre ont réalisé des visites chez des éleveurs de porcs et sangliers avec comme objectif l'évaluation du niveau de biosécurité de ces élevages. Bilan prévu en fin d'année.

Marché public clôtures anti-sangliers pour limiter PPA

Objectif : sélectionner dès à présent jusqu'à 3 prestataires dans chaque région pour être en mesure de poser en urgence des clôtures anti-sangliers (si jugé pertinent), en cas de PPA = anticipation du besoin.

Appel d'offres en CVL du 02/06 au 7/07/2025.

Trois prestataires retenus (sur 4 candidatures reçues)

- Clôtures Saniez Grands Travaux (59)
- Clôtures et portails du douaisis (59)
- Société Girondine d'Équipement (33)

Etablissement avec ces entreprises d'un accord-cadre régional de pose en urgence, maintenance et dépose de clôtures anti-sangliers.

Maîtrise d'œuvre envisagée avec l'ONF (Office National des Forêts).



Les assises du sanitaires : Quelles perspectives ?

- Agenda
- Les objectifs
- Les enjeux
- Parole aux partenaires



- Rappel : les Etats Généraux du Sanitaire (EGS) dataient de 2010

Agenda des assises

- 17 décembre 2024 : Préparation des Assises avec diagnostic CGAAER (Conseil Général Alimentation Agriculture et Espaces ruraux)
- 30 janvier 2025 : Réunion des assises du sanitaire Animal
- 17 mars 2025 : Communication des conclusions
- Été 2025 : Réunion des Groupes de Travail (GT) sur chaque thématique
- Fin 2025 : Finalisation et signature des « contrats sanitaires de filière »

En raison de l'actualité sanitaire cet agenda a pris du retard car les retour des GT qui devaient se faire en septembre n'ont pas été diffusés.

Objectif principal de ces assises du sanitaire animal

Définir collectivement l'organisation sanitaire de demain, adaptée aux nouveaux risques exposant les élevages, dans un contexte de changement climatique et d'intensification des échanges mondiaux.

LES OBJECTIFS

5. Assises du sanitaire: quelles perspectives ?

- Créer les conditions d'un engagement collectif, constructif
- Susciter des contributions sur la base d'un état des lieux partagé
- Recueillir tous les points de vue
- S'appuyer sur le système sanitaire français issu des Etats Généraux du Sanitaire
- Identifier les adaptations et/ou les rénovations à conduire ensemble
- Les rassembler et s'engager dans des contrats sanitaires de filières
- Ne pas limiter les périmètres, ni rechercher d'office une harmonisation des filières
- Organiser les travaux appropriés à cette fin

DES CHANTIERS EN COURS NOMBREUX À POURSUIVRE

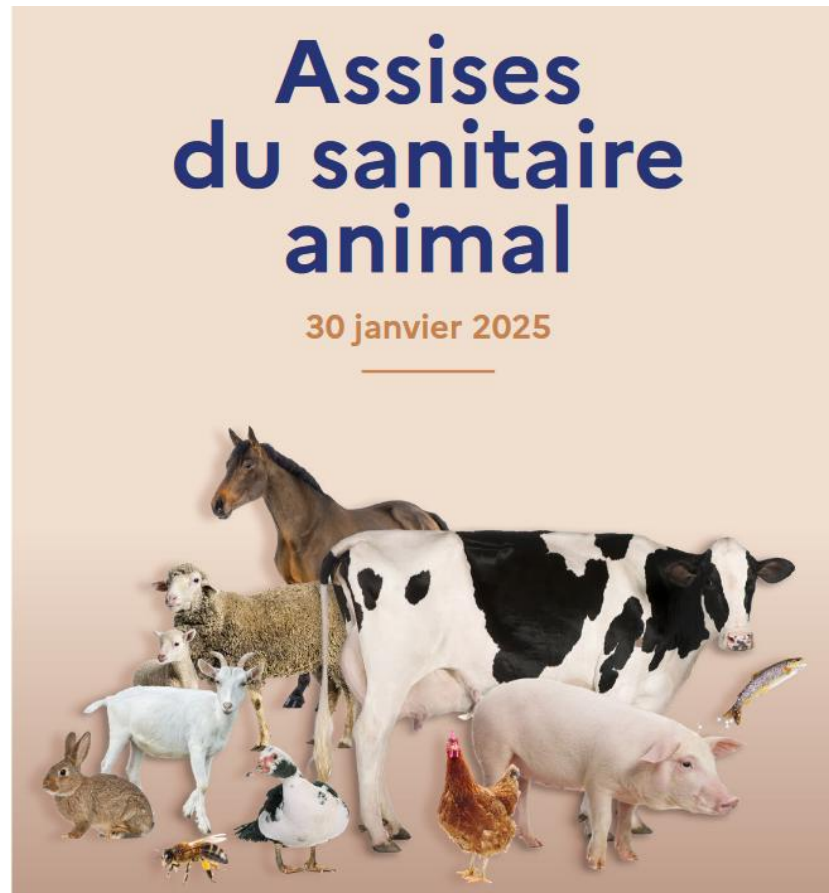
- **La vaccination : un outil de prévention et de lutte**
 - Plan d'action Vaccination IAHP
 - Plan d'action Maladies vectorielles (FCO et MHE)
- **Le renforcement de la biosécurité dans les élevages**
 - Plan d'action PPA
 - Feuille de route Tuberculose pour la période 2024/2029
- **La feuille de route sur le maillage vétérinaire**
 - Réforme du suivi sanitaire permanent (SSP)
 - Revue des missions du vétérinaire sanitaire et de son mode de rémunération
- **La modification du Code rural pour accompagner la mise en œuvre de la LSA**
 - Evolution du dispositif de Gouvernance sanitaire en rendant possible la mobilisation des « PSIC »
 - Finaliser et adopter 3 décrets pour terminer la mise en application de la LSA en France

Les enjeux identifiés au terme des assises du 30/01

- Limites du modèle de co-construction de la politique sanitaire;
- Coexistence de modèles d'élevage très différents;
- Inadéquation des outils informatiques (qui concerne l'ensemble des administrations);
- Manque de capacité d'équarrissage;
- Règles d'assainissement pour la tuberculose bovine;
- Maintien le statut indemne de la France;
- Définition d'un cadre de financement permettant de renforcer l'anticipation des risques: aucun désengagement de l'état n'est prévu à cet égard;
- Préservation des maillages territoriaux des vétérinaires;
- Adoption d'une approche « Une seule santé »

Les « contrats sanitaires de filière » devront renforcer la surveillance et la biosécurité des élevages, établir une stratégie vaccinale. La France est le seul pays en Europe à financer à la fois la vaccination et l'indemnisation des pertes.

Parole aux partenaires



Merci pour votre attention